Un pere de famille, dira-t-on, peut avoir l'ambition de retrancher quelque choſe ſur ſon aiſance pour tenter la fortune, & ſe procurer les moyens d'augmenter ſa bienfaiſance, ſoit envers ſa fa famille, ſoit envers les étrangers.

J'admets la pureté du motif; je le loue en blâmant le moyen, & je ſerois d'autant plus tenté d'en excuſer la folie, que ſi ces peres de famille étoient la ſeule reſſource des Loteries, il n'en ſeroit point propoſé. Mais j'ajoute que ce mauvais exemple donné a la famille lui ſera plus funeſte, que le hazard d'un évenement heureux ne lui peut être profitable, que la perte de l'occaſion certaine d'une action honnête & généreuſe ne peut jamais être remplacée; & que le ſouvenir de pareils actes, eſt l'héritage le plus opulent, dont des enfans ſe puiſſent glorifier. Car il leur apprendra ce que la fortune n'enſeigne à perſonne, qu'il eſt plus agréable de régler ſes beſoins au-deſſous de ſes facultés, qu'il ne l'eſt de pouvoir mettre ſes fantaiſies au niveau de ſes beſoins.

Il eſt évident, Monſieur, que je n'entens point parler de ces Loteries qui ne ſont qu'un emprunt du Gouvernement, accompagné d'une eſpèce de jeu propre à déterminer la préférence du prêteur. Si c'eſt un mal, il peut-être quelque fois néceſſaire; & il rentre dans la claſſe des inconvéniens particuliers, compenſés par l'ordre général. Mais nos loix ont regardé les Loteries comme les jeux de hazard; toutes celles de l'Etranger ſont proſcrites par les réglemens de Police, car au mal moral, elles ajoutent la perte réelle de notre argent. S'il en exiſte pluſieurs dans la Capitale, il faut croire que l'abus eſt toléré par des motifs ſupérieurs; comme on y a vû long-tems ſubſiſter des lieux privilégiés pour les jeux de hazard, proſcrits & punis juſque dans l'intérieur des familles. Encore ſeroit-il déſirable que la corruption qu'elles ont introduite, ou qu'elles fomentent parmi le peuple de Paris, ne s'étendit pas dans nos Provinces, par l'établiſſement de leurs Bureaux.

Je ſuis, &c.

De Paris, *le 5 Mars* 1764.

Nous avons annoncé N°. 18, pag. 143, que les Syndics des Créanciers de la ci-devant Société ſe diſant de Jeſus, ont envoyé à S. Domingue, à la Martinique & à Cayenne, des perſonnes fondées de leur Procuration pour procéder à la vente des biens meubles & immeubles que les Lettres-Patentes du Roi du 3 Juin 1763 leur attribuent. Nous annonçons aujourd'hui que les Créanciers peuvent eſpérer que la vente & la liquidation de ces biens n'éprouveront point de retardement à la Martinique, puiſque le Conſeil ſupérieur de cette Iſle a rendu un Arrêt du 18 Octobre 1763, qui ordonne aux Membres de ladite Société de vuider, dans la huitaine de la Signification de cet Arrêt, toutes les maiſons, habitations & autres établiſſemens qu'ils occupent dans cette Iſle; Ce qui rend ces biens vaquans. Nous avons auſſi promis de rendre compte des ventes qui ſeront faites, & des ſommes qu'elles auront produites. Des Lettres-Patentes du Roi, données à Verſailles le 11 Février 1764, & régiſtrées au Parlement de Paris le 24 du même mois, nous apprennent qu'au mois de Juillet dernier, il avoit été procédé à la Requête du Procureur Général au Conſeil ſupérieur de la Louiſiane, à l'inventaire & à la vente de tous les meubles & immeubles de la Société dans cette Colonie. Le produit de cette vente ſe monte à la ſomme de 955, 752 ᴴ monnoie de la Colonie.

Les Lettres-Patentes dont nous venons de parler, ordonnent que les deniers provenant de la vente faite au Conſeil ſupérieur de la Louiſiane, & ceux qui proviendroient des ventes & recouvremens qui pourroient reſter à y faire des biens & effets de ladite Société, ainſi que tous billets, lettres de change, ou autres titres néceſſaires au recouvrement du prix deſdites ventes & effets, ſeront remis ès-mains du Fondé de Procuration des Syndics des Créanciers, pour le tout être par lui remis ou envoyé au ſequeſtre nommé par l'Arrêt du Parlement de Paris du 19 Mai 1762. Les mêmes Lettres-Patentes ordonnent que les procédures qui ſeront à faire pour le recouvrement des ſommes & effets dans la Louiſiane, continueront d'être faites au Conſeil ſupérieur de cette Colonie, ou pardevant tel autre Juge qui en devra connoître; que ceux des habitans de ladite Colonie qui auroient des créances ou autres droits à exercer ſur leſdits biens

seront tenus de se pourvoir en la Grand'-Chambre du Parlement de Paris, dans un an, pour tout délai, à compter de l'enregistrement des présentes au Conseil supérieur de la Louisiane; que dans le cas où il resteroit quelques biens sujets aux créances des Créanciers dans ladite Colonie & lieux endépendans, il puisse être incessamment procédé à leur vente au Conseil supérieur de la Colonie.

DE MARSEILLE, *le 6 Février* 1764.

Importation.

Du Cap. François, par le Vaisseau du Capitaine Simon, 1083 barriques de sucre terré; 1158 sacs de caffé; 1372 cuirs en poil; 57 barriques d'indigo; 556 piéces de bois de campêche.

D'Amsterdam, par les Vaisseaux des Capitaines Groot & Hilkes, 77 balles de poivre; 14 d° de baleine; 8 caisses d'huile de vitriol; 1 barrique d'huile de lin; 400 tonneaux de bray; 4 barriques de ceruse; 182 d° de cacao; 58 d° de drogueries; 6 caisses de canelle; 46 barrils de cloux; 44 d° de saumons; 5 d° de couperose; 2 caisses de borax; 2 barrils de blanc de plomb; 2 d° de fil de fer; 17 tonneaux de colle; 144 douzaines de planches; 7 caisses de thé; 6057 barres de fer; 19 tonneaux de bois moulu; 129 caisses de fromages; 4 barrils de fer blanc; 1 d°. de muscade.

De l'Orient, par la Corvette du Capitaine de Blanc, 1300 balles de caffé; 800 charges de bled.

DE MARSEILLE, *le 20 Février* 1764.

Exportation du 28 Janvier au 17 Février.

Pour Constantinople, par la Polacre *la Trinité* & le Brigantin *le Dragon*, Capitaines Sauveur Gabriel Faudon, & Jean-François Trullet, 293 ballots de londrins seconds; 34 d° de londres larges; 447 ballons, 13 caisses de papier; 1028 pains de plomb, pésant 79739 ℔; 8 barriques, 1 barril d'indigo, pesant 4669 ℔; 50 sacs de gingembre, pésant 8000 ℔; 14 barrils de cochenille, pésant 2716 ℔; 74 barriques de sucre terré, pésant 88495 ℔; 10 barriques d'amandes, pésant 9155 ℔; 6 montres d'or; 1 barril de pierres à fusil, pésant 500 ℔; 6 ballots de porcelaine, pésant 600 ℔; 1 barrique de tartre, pésant 725 ℔; 72 piéces de bois de campêche, pésant 1514 ℔; 1 barrique de sucre en pain, pésant 750 ℔; 5 caisses d'étoffes en dorures; 1 d° de limes, pésant 100 ℔; 3 barrils de vifargent, pésant 627 ℔; 12 caisses de vin; 27 d° de provision; 24 d° de fayance; 32 d° de toiles; 49 sacs de caffé, pésant 23913 ℔.

Pour Alexandrie, par le Brigantin *le Jean-Jacques, dit l'unique*, Capitaine Pierre Terme, la Corvette *la Vierge de la Garde*, Capitaine Estienne Voulaire, & la Barque *S. Bernard*, Capitaine Toussaint Guibaud, 114 ballots de londrins seconds; 56 d° de londres larges; 1 barrique de sucre tapé, pésant 650 ℔; 36 barrils de cochenille, pésant 7541 ℔; 3 barriques de girofle, pésant, 1007 ℔; 81 barrils, 4 barriques d'arquifoux, pésant 57536 ℔; 232 ballons de papier; 24 barriques de caffé, pésant 15514 ℔; 150 barres de fer, pésant 7500 ℔; 1 barril de cinabre; 4 barrils de vifargent, pésant 828 ℔; 8 barriques d'amandes, pésant 6708 ℔; 4 tonneaux de vin; 5 barriques de tartre, pésant 4871 ℔; 3 d° de vieux cloux, pésant 1364 ℔; 1 d° de couteaux; 4 sacs d'éguilles; 24 barrils d'anchois; 28 d° d'olives.

Pour Alexandrette & Chipres, par les Barques *l'Aurore*, Capitaines Pierre Boze, & *l'Heureuse*, Capitaine Mathieu Boyer; 137 ballots de londrins seconds; 33 d° de londres larges; 68 barrils d'indigo, pésant 24910 ℔; 12 d° de grabeau, d° pésant 4419 ℔; 34 caisses de bonnets; 4 barrils de sucre blanc, pésant 1303 ℔; 6 d° de pierres à fusil; 34 d° de sucre en pain, pésant 10025 ℔; 6 d° de rocou, pésant 1650 ℔; 15 d° d'amandes, pésant 5867 ℔; 16 ballons, 1 caisse de papier; 10 barrils de cochenille, pésant 2255 ℔; 28 d° d'arquifoux, pésant 10030 ℔; 49 d° de sucre terré, pésant 16727 ℔; 1 caisse de merceries; 26 paquets de plomb, pésant 2570 ℔.

Pour Smirne, par les Pinques *le Volage*, Capitaine Jean-Joseph Lunel, & la *Notre-Dame de Grace*, Capitaine Claude Pellegrin, 10 ballots de londrins seconds; 26 d° de londres larges; 210 pains de plomb, pésant 43758 ℔; 42 barrils d'indigo, pésant 11091 ℔; 25 d° de cochenille, pésant 5716 ℔; 709 buches,

156 quintaux de bois de campêche ; 3 paniers de vin de Bourgogne ; 10 ballons, 1 caiſſe de papier ; 35 barriques de ſucre en poudre, péſant 43540 ℔ ; 302 ſacs de caffé, péſant 44021 ℔ ; 15 barrils d'acier, péſant 1984 ℔ ; 6 plaques de fer ; 4 caiſſes de bonnets ; 16 balles de poivre, péſant 8442 ℔ ; 1 cruche de noix de muſcade, péſant 99 ℔ ; 2 tonneaux de girofle, péſant 819 ℔ ; 1 caiſſe de toles de fer, péſant 360 ℔ ; 2 caiſſes de chandelles ; 2 d° de prunes, péſant 300 ℔ ; 1 d° de cartes ; 1 d° de liqueurs ; 1 d° de droguerie, péſant 40 ℔.

Pour Salonique, par la Polacre, *la Marie Théreſe*, Capitaine Jean Floren Gonirau, 58 ballots de londrins ſeconds ; 7 d° de londres larges ; 12 barrils d'indigo, péſant 3047 ℔ ; 3 d° de cochechenille, péſant 685 ℔ ; 9 barriques, 137 quintaux de ſucre en poudre ; 7 d° de ſucre en pain, péſant 3725 ℔ ; 83 d° de caffé, péſant 19820 ℔ ; 170 ſacs de grenaille, péſant 12200 ℔ ; 4 d° de noix de galles, péſant 1460 ℔ ; 3 caiſſes de liqueurs ; 300 barrils de plomb, péſant 58,371 ℔ ; 3 balles de liége.

DU HAVRE, *le 27 Février 1764.*

Importation.

De Londres, par les Navires Anglois *le Ricovery*, Cap. Robert Allan, *le Irvton*, Cap. Cuthbert Duun, *le Royal Duc*, Cap. Beſt, 773 boucauds de tabac ; 10 caiſſes, 1 barril d'échantillons de tabac ; 40 meulles à éguiſer.

De Dunkerque & de la Martinique, par le Navire *l'Eſperance*, Cap. Paon, 105 barriques, 1 tierçon, 4 quarts de ſucre ; 42 barriques, 44 tierçons, 92 quarts, 96 ſacs de caffé ; 20 ſacs de cacao ; 6 caves de ſirop ; 4 barriques, 43 paquets de caſſe ; 98 balles & 14 ballots de coton ; 1 caiſſe, 8 barrils de confitures.

Le Navire *l'Artibonite*, du port de 300 tonneaux ou environ, armé de 12 canons, 32 hommes d'équipage, Cap. P. A. Thomas, eſt actuellement en charge dans ce Port, pour le Cap François, S. Marc & le Port-au Prince, & partira à la fin de Mars prochain. Ceux qui voudront y paſſer ou y faire charger des marchandiſes à fret, s'adreſſeront *à Paris*, à M. Boucheben, Banquier, rue Quinquempoix ; *au Havre*, à M. de la Haye le Bouis, Négociant.

Le Navire *la Marie-Thereſe*, du port de 270 tonneaux ou environ, armé de 4 pierriers, 10 canons, 34 hommes d'équipage, Cap. Robert-Auguſtin Coſté, eſt actuellement en charge dans ce Port pour aller en droiture à la Guadaloupe & partira dans le courant de Mars. Ceux qui voudront y paſſer ou y faire charger des marchandiſes à fret, s'adreſſeront *à Paris*, à M. Dufreſne, Banquier, rue du Four S. Euſtache ; *à Rouen*, à M. Pierre Taillet ; *au Havre*, à M. Pierre Delarbre.

Le Navire *la Syrene*, du port de 180 tonneaux, 20 hommes d'équipage & armé de 4 canons, Cap. N. Langlois, eſt en charge dans ce Port pour aller en droiture au Port-au-Prince, & partira dans le courant de Mars. Ceux qui voudront y paſſer ou y faire charger des marchandiſes à fret, s'adreſſeront *à Rouen*, à MM. le Queſne & le Bourſier ; *au Havre*, à M. L. C. Prudhomme.

DE S. MALO, *le 27 Février 1764.*

Importation.

Du Cap François, par le Navire *la Comteſſe de Feran*, de ce port, 208 barriques & boucauds, 36 quarts de ſucre ; 23 boucauds d'indigo ; 120 cuirs en poil ; 320 buches de gayac ; 25 mardriers d'acajou ; 16 barriques, 26 quintaux, 145 ſacs de caffé ; 68 pieces de vieilles fontes ; 2 ſurons de quinquina ; 4 caiſſes de liqueurs ; 6 barrils de confiture ; 1 caiſſe de ſirop.

De Marſeille, par le Navire *la Valeur*, Capitaine Galliot, 1611 caiſſes de ſavon ; 15 piéces, 5 demi d°, 106 barriques d'huile ; 69 balles & demi-balle de coton filé & en laine ; 1484 ℔ de fuſtel ; 27 boucauds, barrils & caiſſes d'alun ; 87 barrils d'amandes ; 59 balles de noiſettes ; 105 barrils de raiſins de corynthe ; 93 caiſſes & barrils de ſouffre ; 14 balles de laine ; 19 couffes de riz.

Le Navire *la Paix*, de ce Port, venant du Cap François, a relâché à Peros, côte de Bretagne, & y eſt retenu par les vents contraires.

CHANGE DE LONDRES
avec différentes Places de l'Europe, le 2 Mars 1764.

Amſterdam, 2 uſances ½	36	6
D° a vue	36	4 ½
Rotterdam 2 uſances ½ . .	36	7
Hambourg 2 uſances ½ . .	35	
Paris, ...	30	¼
D°. 2 uſances.	30	
Bordeaux, 2 uſances. . . .	30	7
Cadix	37	⅞
Madrid	37	⅞
Bilbao.	37	½
Livourne	47	⅛
Gênes	47	
Veniſe.	50	
Lisbonne	5 5	⅜
Porto	5 4	⅛
Dublin.	9	¼
Agio de la banque d'Holl. .	3 ¼	p °/°

Prix des Matieres d'or & d'argent, & de la Cochenille, à Londres le même jour.

Or en eſpéces	3 ℔	18 ſ	3 d
D°. en barres	3	18	3
Piéces de huit, appellées Grandes Pillares. . . .		5	2
D°. petites		5	2
Grandes Mexicaines		5	2
D°. petites.		5	2
Argent en barres.		5	3 ⅛
Cochenille la ℔	13 ſ	6	

PRIX DES FONDS PUBLICS EN ANGLETERRE, *le même jour.*

Actions de la Banque. .	116	¾
De la Com. des Indes .	157	⅛
Actions de la Mer du Sud.	94	½
Anc. Ann. de la M. du S.	86	½
D°. Nouvelles.	85	
D°. réduites à 3 p °/°. .	86	¼
D°. conſolidées à 3 p. °/°.	86	¼
De la C. des I. à 3 p °/°.	84 à	85
D° de 1751, à 3 p °/° .		
D°. de la B. 1756 à 3½ p. °/°.		
D°. 1758 a 3 ½ p °/°.	89	½
D°. 1762 à 4 p °/°.	96 ⅛ à	⅝
Bill. de la C. des I. prime.	2 à 3 ſ	
De l'Ech.	5 à 6	
De la Marine payable en Février.		
Eſcompte.	9	⅞
Annuités a longs term. . . 26	⅝ à	½
Souſcriptions 1763. .	96	¼
De la Marine à 4 p °/° . .	94	⅝
D°. à 4 p. °/°. 1763. . . .	94	½

COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS
à Paris, le 10 Mars 1764.

Changes.

Amſterdam	56
Londres.	30 ¾
Hambourg	180
Madrid	15 2 6
Cadix.	15 1 6
Livourne	95 à ¼
Lyon, Roys ⅛ p. °/° perte.	

Effets publics.

Actions des Fermes .	1020 à 1017 10 ſ.
Colonies, 1759 . .	
Amortiſſ.	
Lots de 3e. 8e. tir. .	
2 ſ p℔.	3 ½
Emprunt, 50 millions	16
Annuités	445
Coupons	89
Epoques 3e, 4e.	7
Colonies 1758,	

Compagnie des Indes.

Actions	757 ½
Emprunt.	418
Promeſſes.	

Quatrieme Loterie des Epoques.

5 à 6	
7 à 12.	15

Contrats.

Bretagne	16
Cuirs à 3 pour °/° . .	51
4 p °/°	71

AVIS.

Les Souſcripteurs de Paris qui voudront renouveller leur abonnement, n'ont qu'à en donner Avis au Bureau Général, & on leur enverra une reconnoiſſance. Comme nous touchons à la fin de l'année de la plûpart des Souſcriptions, nous prions les perſonnes qui voudront les renouveller, de faire paſſer d'avance, ſuivant l'uſage, par la voie de la poſte ou autrement, les 24 ℔ franches de port, auxquelles eſt fixé le prix de la Souſcription, au Bureau général rue Montmartre, & d'en donner avis par lettre affranchie au ſieur DUFRESNE Directeur. Les perſonnes qui n'ont pas payé le prix de l'abonnement, ſont auſſi priées de l'envoyer inceſſamment.

Fautes à corriger.

N°. 16, pag. 122, lig. 18, *ſans qu'on cou lât la leſſive*, liſez *pendant qu'on couloit la leſſive.*

A Paris, de l'Imp. de VALLEYRE pere,

GAZETTE DU COMMERCE.

ANNE'E 1764. Du Mardi 6 Mars.

DE VERSAILLES, *le 2 Février* 1764.

Lettre à l'Auteur de la Gazette du Commerce.

J'Ai lû avec le plus grand plaiſir, Monſieur, le Mémoire que vous avez inſéré dans les Gazettes N°. 5. & 6. ſur la conſervation des grains. Il ne pouvoit être mis ſous les yeux du Public dans un tems plus favorable: la ſage Déclaration du 25 Mai dernier laiſſant à chaque particulier la liberté de faire circuler ou de mettre en magaſin les produits de ſes moiſſons, on ne peut douter qu'il ne ſe forme bientôt dans l'intérieur du Royaume des magaſins. Mais il eſt certain qu'il ne s'en formera point que ceux qui auront conçu ce projet ne ſçachent comment ils pourront conſerver leurs grains; car on ſçait trop que les anciennes méthodes ſont coûteuſes, embaraſſantes, & qu'elles ne mettent point les grains à l'abri des rapines & des dégâts qu'y peuvent cauſer les inſectes & les autres animaux malfaiſans. L'Auteur Anglois du Mémoire a très-bien prévu qu'on ne pourroit pas lui nier la vérité des principes qu'il poſe, comme baze de ſa méthode. Mais ſuffit-il donc d'empêcher les grains de fermenter? Ne faut-il pas auſſi exécuter cette opération à moins de frais qu'il ſera poſſible, & les tenir à l'abri ſoit de toutes rapines de la part des perſonnes employées à les manœuvrer, ſoit des dégats des animaux & inſectes qui s'introduiſent dans les greniers? Ces réflexions me conduiſent naturellement à vous expoſer mes doutes & à faire un examen de la méthode propoſée par notre Auteur Anglois.

On connoît le Traité que M Duhamel de l'Académie Royale des Sciences, a fait imprimer ſur cette matière: j'ai lû ce Traité; & ayant eu l'avantage de ſuivre moi-même les opérations de M. Duhamel pour conſerver les grains, je me hazarderai à faire ici quelques obſervations ſur la méthode indiquée dans le Mémoire Anglois, après avoir fait un expoſé ſommaire, mais fidéle, de la méthode de M. Duhamel. Elle conſiſte, ſuivant cet Auteur, que je ne fais ici que copier. 1°. A déſécher les grains dans des étuves aſſez échauffées pour faire périr les inſectes & leurs œufs. 2°. A dépoſer ces grains dans des greniers exactement fermés. 3°. A tenir ces greniers dans un lieu frais & ſec. 4°. A les rafraîchir de tems en tems. Par ces moyens, dit notre ſçavant Académicien, on pourra conſerver les grains. 1°. dans le plus petit eſpace poſſible. 2°. Auſſi longtems qu'on voudra. 3°. A peu de frais. 4°. Sans dechet.

Pour déſécher les grains, M Duhamel, après les avoir monté dans le grenier ordinaire, commence par les paſſer au crible incliné & au crible à vent, enſuite il les met à l'étuve qu'il chauffe juſqu'à 70, 80 & même 90 dégrés du thermomêtre de M. de Réaumur; au ſortir de l'étuve on paſſe encore les grains par le crible à vent, pour emporter toute la pouſſiere que la chaleur de l'étuve a détachée, ainſi que tous les grains défectueux que la chaleur a rendus fort légers. Le grain étant ainſi bien nettoyé & rafraîchi, on l'enferme dans des greniers bien clos, ou mieux encore, dans des cuves ou caiſſes quarrées qu'on établit dans un lieu frais & ſec tel qu'une ſalle

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

élevée de 4 à 5 pieds au-deſſus du rez de chauſſée, & on a attention de placer les caiſſes ſur des chantiers ſoutenus à 15 ou 18 pouces du terrein par des dez de pierre ou des piéces de bois. Lorſque l'air eſt frais & ſec on fait jouer de tems en tems des ſoufflets qu'on a adaptés à ces caiſſes & dont on fait paſſer les conduits ou porte-vents ſous le fond de la caiſſe afin que l'air nouveau puiſſe pénétrer la maſſe de grain renfermée dans la caiſſe & s'échaper par des ouvertures qu'on a ménagées au plancher ſupérieur des caiſſes. Toutes les fois que l'air eſt chaud & humide on ferme les volets de la ſalle où ſont établis ces greniers. Avec ces attentions le grain ſe conſervera en bon état pendant cinq ou ſix ans ou même plus: il ſuffira de le paſſer une fois au crible à vent avant que de le vendre ou de l'envoyer au moulin On peut même, quand les grains ont été étuvés avec ſoin, ſe diſpenſer de les rafraîchir avec les ſoufflets.

Tel eſt Monſieur le fond de la méthode de M. Duhamel que vous trouverez plus amplement développée dans le *Traité de la Conſervation des Grains* & dans les *Elemens d'Agriculture* du même Auteur, imprimés à Paris chez Guerin & De la Tour. Cette méthode eſt ſimple & peu embaraſſante. On charge & on vuide très-aiſément l'étuve. Quand une fois le grain eſt renfermé dans des caiſſes on n'a plus d'autres ſoins que de l'éventer de tems en tems de crainte qu'il ne s'échauffe. En fermant les trapes du deſſus des caiſſes & ne les ouvrant que quand on fera agir les ſoufflets ou quand on voudra s'aſſurer de l'état où eſt le grain, on en écartera les inſectes; & ſi on a ſoin de garnir ces ouvertures d'une grille de fil d'aréchal aſſez ſerrée on s'aſſurera que les plus petites ſouris n'y pourront pas entrer. Enfin, en viſitant ſouvent le dehors & le deſſous des caiſſes qui ſont élevées de terre, & éloignées de toute muraille, on pourra ſe précautionner contre le ravage des rats & des ſouris qui chercheroient à ronger le bois pour pénétrer dans l'intérieur des caiſſes. On conçoit encore que la conſtruction de ces caiſſes ne doit être ni coûteuſe, ni difficile, on peut même ſe ſervir de cuves dans le goût de celles qui ſervent à faire les vins.

Examinons maintenant le grenier de l'Auteur Anglois. 1°. Je crois que la dépenſe de ce bâtiment ſoit qu'on le faſſe en charpente & maçonnerie, ſoit qu'on le faſſe tout en maçonnerie, & dans l'un & l'autre cas revêtu en dedans de bons bordages de chêne, coûtera beaucoup; & étant expoſé à l'air extérieur, ſera ſujet à entretien & à réparation. 2°. L'humidité de l'air & des pluies pouvant & devant pénétrer au travers de ces murs iſolés, le grain ne peut manquer de participer à cette humidité, ce qui le mettra dans le cas de s'altérer à moins qu'on ne répete fréquemment les manœuvres propoſées par l'Auteur. 3°. On ne ſera ſûrement point à couvert des rats & des ſouris, qui tôt ou tard pénétrent dans les bâtimens où il y a du grain. 4°. Il faudroit donner à ces planchers une inclination de 45 dégrés pour que le grain paſſât de lui-même d'un étage dans un autre ſans le ſecours de la pelle, & il ne ſeroit pas aiſé de conſtruire ſolidement les grandes trémies. 5°. Qu'on deſſéche les grains & qu'on faſſe périr les inſectes avec l'étuve de M. Duhamel ou avec la touraille des braſſeurs, cela eſt fort indifférent, mais la touraille ne produira pas dans le grain une chaleur de 80 dégrés du thermomêtre de M. de Réaumur; il faut néanmoins cette chaleur pour détruire les œufs des inſectes. 6°. Par la touraille la fumée du bois ou du charbon de terre traverſe le grain, & c'eſt un inconvénient, parce que la fumée communique au grain une odeur & un goût qu'on a beaucoup de peine à faire paſſer. 7°. La touraille coûte plus à établir que l'étuve, & il eſt certain qu'on ne pourra jamais conſerver les grains ſans les étuver. 8°. Enfin l'Auteur Anglois dit qu'il penſe que le grain bien étuvé peut ſe conſerver ſans l'éventer. Perſonne n'en doute, & on ſçait que M. Duhamel dit dans ſon Traité de la Conſervation des Grains, qu'en étuvant avec plus de ſoin on pourroit ſe diſpenſer d'éventer les grains.

Je ſuis, &c.

Il eſt certain que les procédés de M. Duhamel pour conſerver les grains, ſont ingénieux, fondés ſur les principes d'une ſaine phyſique & ſur des expériences bien faites. Cependant nous demandons la permiſſion de faire quelques obſervations ſur la lettre précédente.

1°. Il paroît que par la méthode de M. Duhamel, les frais & l'emplacement d'un grenier ordinaire ne ſont point épargnés, puiſqu'il faut mettre le grain dans un grenier en ſortant de la grange.

2°. Pour mettre en pratique la méthode de M. Duhamel ne faut-il pas être un peu plus phiſicien, plus obſervateur, que ne le ſont ordinairement les gens de la campagne? Tout ce qui s'écarte d'un machiniſme approprié pour ainſi dire à la routine de leurs bras, ſera difficilement mis en uſage par eux.

3°. Pour placer les cuves ou les caiſſes deſtinées à renfermer le grain, il faudroit un emplacement conſidérable au rez-de-chauſſée, ſurtout ſi on avoit une grande quantité de grain à conſerver. Il eſt rare qu'on ait à la campagne des rez-de-chauſſées que l'on puiſſe conſacrer à cet uſage. Il faudroit d'ailleurs une multitude de cuves ou caiſſes, & alors ce ſeroit une dépenſe conſidérable.

4°. La néceſſité d'employer des ſoufflets pour éventer le grain ne paroîtra-t-elle pas une néceſſité trop gênante & trop embaraſſante aux gens de la campagne?

5°. Il eſt difficile de ſe perſuader que cette pratique n'eſt ni pénible ni coûteuſe, ſurtout lorſqu'il ſera queſtion de conſerver de grandes parties de grain. Nous la croyons très-ſûre, mais il faut qu'elle ſoit miſe en uſage par des gens qui raiſonnent.

6°. Partout où l'on ſerrera du grain, il faut qu'il y ait néceſſairement un bâtiment de conſtruit. La conſtruction du grenier propoſé par l'Anglois ne nous paroît pas auſſi diſpendieuſe que le penſe l'Auteur de la lettre. Tout le monde ne penſera pas qu'un grenier iſolé ſoit plus expoſé à l'humidité qu'un grenier qui n'eſt pas iſolé. Bien des gens penſeront au contraire que l'air circulant facilement tout au tour du premier, il ſera dans un état de ſéchereſſe plus ordinaire que le ſecond. Si d'ailleurs on prenoit la précaution de le couvrir de paille ſur toutes ſes faces, il ſeroit difficile que l'humidité y pénétrât. Nous croyons encore qu'il ſeroit pour le moins autant à couvert des incurſions des rats & des ſouris que celui de M. Duhamel 1°. parce qu'il eſt iſolé; 2°. Parce qu'il eſt élevé ſur des montans ou des pilaſtres à une toiſe d'élévation du ſol. Au reſte, ce grenier pourroit être fort utile & même commode, quand bien même chaque étage n'auroit pas 45 dégrés d'inclinaiſon. L'inconvénient ne ſeroit pas grand quand on ſeroit obligé de mettre un ouvrier dans un étage pour faire tomber par la trape le grain qui ne s'y ſeroit pas verſé par ſon propre poids. On a annoncé, Gazette du Commerce, Paris, N°.42. année 1763, une maniere d'étuver le grain qui nous paroît ſupérieure à toute autre, parce qu'elle eſt ſimple, qu'elle neſuppoſe aucun raiſonnement & qu'elle n'entraîne point de dépenſe.

DE BLOIS, *le* 18 *Février* 1764.

Extrait d'un Mémoire ſur le Commerce du Berry & ſur celui qu'on y pourroit faire.

» De toutes les parties du Commerce » intérieur du Royaume, il n'en eſt point » qui mérite plus d'attention que celui du » Berry. Cette Province ſituée au centre » de la France, eſt arroſée par les rivieres » de Loire, du Cher & de l'Indre; elle » eſt coupée par pluſieurs autres petites » rivieres qu'on rendroit navigables aiſé- » ment & à peu de frais, en les joignant » à celles d'Eure & d'Auron. Cette com- » munication faciliteroit le débouché de » cette belle & fertile Généralité, qui reſte » par ce défaut dans une eſpece d'engour- » diſſement, qui ſe trouve forcée de con- » ſommer ſes denrées ou de les donner » à vil prix, cauſe ſenſible du petit nom- » bre de ſes habitans.

» Les productions naturelles du Berry » ſont, des grains de toute eſpece, des » vins, des laines, du chanvre, du lin, » des huiles de noix & du bois. On y trou- » ve des mines de fer, des carrieres iné- » puiſables de pierres à fuſil. Ce dernier ar- » ticle eſt un Commerce très-conſidéra- » ble pour la Ville de S. Agnan. Une par- » tie de ſes habitans & ceux des environs » ſont continuellement occupés à les tra- » vailler.

» Quoique le Berry ne produiſe pas » actuellement le quart de ce qu'il pro- » duiroit ſi toutes les terres étoient amé- » liorées & en valeur, pluſieurs Provinces » y ont cependant eu recours lorſque le » tranſport des grains étoit permis. Mais » lorſque cette liberté a été enlevée, le » Berry a ſouffert de l'abondance de ſes » recoltes. Ses habitans, peu nombreux &

» découragés n'ont preſque plus enſémencé » qu'en proportion de leurs beſoins & de » leurs facultés. Les grains y ſont ordi- » nairement beaux & de bonne qualité. On » en a recueilli abondamment cette année, » & la liberté de leur circulation de Pro- » vince à Province fournit journellement » des moyens d'en tirer parti.

» Si on établiſſoit dans la Province une » ou pluſieurs Manufactures de farine ſur » les bords du Cher, on pourroit aiſé- » ment s'en procurer le débouché. Les ma- » tériaux pour la conſtruction ſont com- » muns dans cette Province, & la main- » d'œuvre n'y eſt pas chere. On pourroit » encore y établir des rafineries de ſucre, » des Manufactures de fayance, de verre- » ries, & toutes autres qui exigent de gran- » des conſommations de bois.

» Malgré la grande quantité de laine qui » ſort de cette Province, on y en employe » encore pour ſes Manufactures d'étoffes » & de tapiſſeries ſi conſidérablement, que » la ſeule fabrique de drap de la petite Vil- » le de Chateauxroux occupe plus de dix » mille perſonnes de la Ville & des envi- » rons. Il ſe fait des draps à Romorantin » des laines choiſies du Berry, qui appro- » chent de fort près de ceux d'Elbœuf. La » plus grande partie du vin qu'on fait dans » la Province s'y conſomme; il y eſt ſi » abondant & à ſi bas prix, que l'unique » reſſource des habitans eſt de le vendre » en détail. On cueille beaucoup de chan- » vres & de lins, on fait des huiles de » noix en abondance. Ces articles ſont » très-ſuſceptibles d'augmentation. Il s'a- » git de trouver des débouchés qui répon- » dent à la bonté du terrein.

» Les bois ſont très-communs dans cette » Province; le fer y paſſe pour être un » des meilleurs de France. Les Forges y » ſont nombreuſes & toujours occupées. » Ce Commerce eſt encore ſuſceptible d'ac- » croiſſement. Les beſtiaux de toute eſpe- » ce ſont multipliés & pourroient l'être » encore davantage, ſi on mettoit en va- » leur tous les terreins incultes qui ſe trou- » vent dans cette Province.

Les vignes des environs de Blois ſont preſque toutes taillées. Le bois n'en étoit pas mûr, cependant on a beaucoup d'eſpérance pour la levée prochaine: le vert des vins eſt beaucoup tombé. Si l'hyver eût été plus rude ils en auroient encore moins. On commence à les trouver meilleurs, & ils ſe marquent en blanc dans la Côte des Noel, des Vineuil, de Huiſſeau & de S. Claude de 33 à 36 ℔ le tonneau pour Paris. Pluſieurs veulent vendre 40 ℔. Les vins de la Sologne ſont encore ſans prix. Les blancs de l'année paſſée s'y ſont vendus 80 ℔. Il en reſte très-peu. On a fait quelques achats dans la Côte Deſgrois, à 40 ℔ le tonneau. Les rouges vieux & nouveaux y ſont ſans demande & ſans prix. L'eau-de-vie eſt à 83', 84 & 85 ℔ les 29 veltes & demie, priſe ſur les lieux, & ſans beaucoup de demandes. Le froment ſe vend 51, 54 à 57 ℔ le muid; l'avoine, 5 à 6 ſ 3 d le boiſſeau; les pois gris, 12 à 13 ſ le boiſſeau; le foin, 25, 30 à 34 ſ le quintal, ſelon la qualité.

Il ſe pêche à Blois une ſi grande quantité de ſaumons qu'il ne vaut que 15 & 26 ſ la ℔ Si ce tems doux continue nous le mangerons à 12 ou 13 ſ la ℔. Le pain bis de 12 ℔, le mêlé de 10 ℔ & le blanc mollet de 8 ℔ vaut 13 ſ.

De Londres, *le* 18 *Février* 1764.

On a préſenté à la Société pour l'encouragement des Arts, des Manufactures & du Commerce une machine pour filer du laiton ſur fil; on n'avoit jamais vû une pareille machine en Angleterre. On ne peut pas douter qu'il ne ſe faſſe en Allemagne & en France un grand Commerce de galons d'or faux. Nos marchands ſe rappellent bien qu'on a beaucoup pris de ces ſortes de galons ſur les Vaiſſeaux Francois qui alloient aux Iſles de l'Amérique, de ſorte que ſi on encourageoit cette Manufacture dans le Royaume, nous y employerions beaucoup d'ouvriers. Il y a longtems qu'on ſe plaint en Angleterre de ne pouvoir parvenir à afiner auſſi bien le laiton que chez l'étranger. Si la Société vouloit donner quelque encouragement à cette ſorte de travail, nous pourrions exploiter nos mines de cuivre jaune, & parvenir à le rendre auſſi beau que celui qu'on tire de France & d'Allemagne.

De l'Orient, *le* 20 *Février* 1764.

Le Navire de la Compagnie des Indes *le Berryer*, vient d'appareiller pour Canton. Le *Penthievre* & *l'Elephant* partiront inceſſamment pour la même deſtination.

DE PARIS, *le* 21 *Fevrier* 1764.

Lettre à l'Auteur de la Gazette du Commerce.

J'ai vû, Monsieur, dans quelques unes de vos Gazettes de cette année l'exportation par mer de Nantes a Marseille d'environ 28, 215 septiers de froment sur 17 Bâtimens, parmi lesquels j'en compte 13 Hollandois, 2 Suédois, 1 de Gottembourg & un seul François.

Voici le nom des Bâtimens Hollandois avec leur chargement de froment.

NOMS.	CHARG.
L'Emina.	tonn. 160
L'Amiral Fischer.	190
La Demoiselle Judith.	150
La Constance.	150
La Fortune.	190
La Jacoba.	120
La Sacola.	160
L'Adrienna.	226
La Confiance.	200
La Demoiselle Gertrude.	160
Le Jeune Gaspard.	163
Le Jeune Henry.	230
Une autre *Demoiselle Gertrude*. . . .	93
Deux Suédois.	493
Un de Gottembourg.	360
Et un François.	90
Total	3135 tonn.

Ces 16 Bâtimens étrangers qui ont transporté à Marseille 3135 tonnes de bled qui, à 9 septiers la tonne font 28, 215 septiers ; emportent de la Provence 60 à 80 mille liv. de fret, indépendamment de celui des autres marchandises que ces Bâtimens transportent.

Je ne fais aucune réflexion, Monsieur, sur ce tableau. Il est de mon devoir, comme Citoyen, & du vôtre, comme Auteur d'un Ouvrage patriotique, de l'exposer aux yeux de vos Lecteurs. L'amour du bien public qui embrase aujourd'hui tous les cœurs François, nous dispense vous & moi d'en dire davantage.

DE PARIS, *le* 21 *Février* 1764.

Le sieur *Andrieux*, Marchand Grainier, quai de la Feraille à Paris, au Roi des Oiseaux, avertit les amateurs des prairies artificielles qu'il vient de recevoir d'Irlande plusieurs graines propres à produire de bons fourages & à former de beaux gazons. Les noms de ces graines ne sont pas encore parfaitement connus en France, & cependant leur usage est très-avantageux. On trouvera chez ce Marchand 1°. du vrai *Rey Graſſ*, large & fin ; cette semence est celle d'une plante vivace qu'on prend en France pour une espece de *Lolium*, & que l'on a nommé, mal à propos, *Rey Graſſ*, mais qui doit être appellé *faux seigle*, *gramen secalinum maximum majus* : 2°. Du *Rey Graſſ* commun, également semence de plante vivace ; 3°. Du *Tare-Graſſ*, ou Yvraie. La plante que cette semence produit est d'une qualité supérieure à celle de France, on la prendroit pour une sorte de *Herse* ; elle donne une plante annuelle. 4°. Du *Red-Darnelt-Graſſ*, ou Yvraie rouge, *Lolium rubrum*, plante vivace : 5°. Du *Fin Hong-Suekle-Graſſ*, ou *Chevre-Feuille-Herbe*, plante vivace abondante, & très-propre pour des gazons, elle est toujours verte hyver & été & on ne la fauche jamais.

Ledit sieur Andrieux procurera encore à ceux qui le desireront des semences de *Rey Graſſ*, *gramen Lolio simile*, dont a parlé M. Patulo dans ses ouvrages, *du Fromental*, improprement nommé Rey Graſſ, qui est le *gramen avenaceum*, *du chien-dent majestueux*, ou *gramen coliaceum augustiore folio & spicâ*, que l'on nomme encore mal à propos *Rey Graſſ*, & toutes autres graines de prairies artificielles d'Irlande, où ces sortes de fourages sont abondans. Il faudra pour cet effet lui envoyer des notes de ce que l'on voudra se procurer dans ce genre, & avoir soin d'affranchir les ports de lettres.

Il est arrivé depuis peu au sieur Jolivet, Marchand de vin forain au Port de la halle au vin, 300 piéces de vin, de Macon & de Chaalons haute Bourgogne, rouge & blanc. Le vin vieux de Chaalons est au prix de 120 ℔ la demi-queue, le nouveau blanc & rouge à 90 ℔, le vieux de Mâcon à 110 ℔, le nouveau blanc & rouge, à 90 ℔.

DE MARSEILLE, *le* 4 *Février* 1764.

Importation du 21 *Janvier au* 27.

De Lisbonne & Cadix, par la Pinque des Capitaines Moulin & Martineng, 4413 cuirs en poil ; 50 balles de barrille ; 272 piéces de bois de bresil ; 780 peaux de chevre ; 2 barrils de quinquina ; 7 balles de canelle ; 5 barrils de cochenille ; 2 barrils de grabeau d° ; 75 cailles de

salsepareille ; 7 barrils de granille ; 3 barriques d'indigo.

De Gênes, par la Tartane du Patron Combe, 38 caisses de manne ; 100 sacs de cacao ; 4 barrils de vif argent ; 5 balles de salsepareille ; 6 sacs de curcuma ; 1 balle de peaux de vache ; 6 tonneaux de noix de galles.

De Barcelonne, par le Vaisseau du Capitaine Simnan, 675 douzaines de planches ; 200 barrils de gaudron ; 28 balles de soie.

De Morée, par la Tartane du Patron Jeancard, 1000 barrils d'huile d'olive ; 75 douzaines de cordouans ; 5 balles de soye.

De Ste Croix, par le Vaisseau du Capitaine Blank, 691 surons de cire ; 6 d° de cuivre vieux ; 816 barrils de cuivre tangoul ; 221 d° de gomme ; 111 balles de laine ; 2 balles de plumes d'Autruches.

De la Martinique, par la barque du Capitaine Lunel, 192 barriques de sucre terré ; 416 sacs de caffé ; 4 d° de cacao ; 2182 ℔ de canefice ; 4 balles de coton en laine.

D'Agde & Cette, par les Tartanes des Patrons Brun, Roustan, Allemand, Doumet, Pichon & Blandeau, 8204 septiers de bled ; 105 barriques d'indigo ; 23 d° de farine ; 25 d° de sucre ; 7 balles de peaux de vache ; 127 balles de barrille ; 3 barriques de cacao ; 25 balles de pastel ; 57 balles de laine.

d'Alexandrette, par les Barques des Capitaines Boze & Belhomme, 214 sacs de noix de galles ; 76 balles de chafarquanis ; 161 balles de toile ajamis blanche ; 82 balles de d° crue ; 90 balles de d° d'Antioche bleue ; 13 balles de d° d'Antioche crue ; 5 balles de d°, seconde sorteblanche ; 189 balles de d° larges crues ; 2 balles de toileries ; 76 balles de soie d'Antioche ; 10 balles de soye blanche ; 3 balles de soie chipriste ; 3 balles de soie Tripoline ; 4 balles de fourure de soie ; 50 balles de laine de chevron ; 117 balles de coton en laine ; 17 balles de coton filé ; 1 caisse de scamonée ; 26 boîtes de storax liquide ; 1 caisse de gomme ammoniac ; 3 d° d'opoponax ; 1 d° de sel ammoniac ; 6 d° d'assa fœtida.

DE BORDEAUX, *le* 10 *Février* 1764.

Importation du 7 au 9 Février.

Du Cap François, par le Navire *l'Hector* du Cap François, du port de 200 tonneaux, Capitaine Boy, 227 barriques, 3 quarts de sucre terré ; 5 barriques, 1 quart de sucre brut ; 43 barriques, 4 boucauds, 7 futailles, 14 sacs, 1 tierçon, 279 quarts de caffé ; 1 ancre, 4 quarts d'indigo ; 358 cuirs en poil ; 47 pots de beurre de Bretagne ; 2 milliers de merain à barriques.

De Nantes, par le Navire *le S. Jean* de Bordeaux, Capitaine Duranteau, 4 caisses de thé ; 50 saches de farine de Blois ; 1 grenier de bois de bresil ; 2 ballots de toiles de lin & serviettes ; 1 ballot de toile de cholet & indienne *par entrepôt* ; 280 marmites de fer ; un ballot de bonnetterie, *par entrepôt*.

Il y a ici 9 Navires en coutumes, pour les Isles ; *sçavoir*, *le Volage* de la Rochelle, Capitaine Gorion, Armateur Guilhon pere & fils, Caubet Courtier ; *le Lion* de Bordeaux, Armateur Hostein, Caubet Courtier ; *le bon Ami* de Bordeaux, Armateur Feger freres, Delmestre Courtier ; *le grand S. François de Paule* de Bordeaux, Capitaine Boireau, Armateur Biousteta, Jude Courtier ; *la Marianne* de la Martinique, Capitaine B. Durand, Armateur Dutasta, Caubet Courtier ; *les trois Amis* de Bordeaux, Armateurs Dupuy fils & Compagnie, Delmestre Courtier ; *la Société* de Bordeaux, Armateurs Lamaletie, Lathuiliére & Compagnie, Delmestre Courtier ; *la Renommée* de Bordeaux, Capitaine Robert, Armateur Tenets, Caubet Courtier ; *le Diligent* de Bayonne, Capitaine Lareguy, Armateurs Bethman & Meinicken, Caubet Courtier.

DU HAVRE, *le* 20 *Février* 1764.

Importation

De la Guadaloupe, par le Navire *le Marquis de Puysegur*, Cap Destrais, 193 barriques, 6 tierçons, 11 quarts de sucre terré ; 12 tierçons, 95 quarts, 115 sacs de caffé ; 222 balles & ballots de coton ; 4 barrils de confitures ; 5 caisses de liqueurs, 3 cannevettes de sirop.

Il est parti de ce Port les 19 & 20 de mois, 34 Vaisseaux, dont deux pour S. Malo, *la Ste Anne & les trois Freres*, Cap. Lebel & François Marchand, un pour la Virginie, *l'Argyle*, Cap. Stevenson ; un pour Porstmouth ; *la Mahonne* Cap. George Wilson ; un pour Londres, *la Notre-*

Dame de Begogne, Capitaine Delmeyo, Eſpagnol ; un pour Breſt, la Bagarre du Roi, *la Vierge de Grace*, Capitaine Douyere ; un pourGrandville, *le Zéphir*, Capitaine, Benière ; un pour Setubal, *l'Oeil vaillant*, Cap Lieuwe Borſt, Hollandois ; un pour Marſeille, chargé de bled, *la Dame Marie*, Cap. Coeſman, Hollandois ; un pour Liſbonne, richement chargé, *le Triton*, Cap. Maxime Duval ; pour Corck, *l'Arlequin*, *le Mont de Mer*, *le Biddiſford*, *la Johanna*, & *la Nannon*, Cap Owen Flaherty, Jean Button, Jean Ellis, Emmanuel Kall, & Frank, Anglois ; 2 pour la Guadaloupe, *la Foy* & *l'Amitié*, Cap. Sochon, & Houel ; 5 pour le Cap, *la Fidelle*, *la Diligeme*, *la Conſtante*, *l'Argonaute*, *& la Flore*, Cap. Foſſe, Poiſſon, Dentu, Chambrelan & Deglos ; 2 pour Bayonne, *l'Amitié*, & *le St François*, Cap. Saffray & Caſſante ; 3 pour Bilbao, *la Notre-Dame du Rozaire*, *l'Angelique*, & *la Notre-Dame de la Paix*, Cap. Perto, Del Cazal, & de Luzarraga, Eſpagnols ; un pour Cadix, richement chargé, la *Reine des Anges*, Cap. le Sot ; 3 pour la Martinique, *la Paix*, *l'Amitié* & *le Céſar*, Cap. Parely, Hennequin, & Famin ; un pour les Cayes St Louis, *la Catherine*, Cap. Michel ; un pour Cayenne, *le Jean-Pierre*, Cap. Duprey ; & un pour Bordeaux, *la Parfaite*, Cap. Caſtagnet.

DE BORDEAUX, *le* 15 *Février* 1764.

Cours des grains & eaux-de-vie.

Froment, 10 ᴴ 10 ſ à 13 ᴴ 10 ſ ; ſeigle du pays, 8 ᴴ à 8 ᴴ 10 ſ *le boiſſeau peſant* 120 ℔ Eaux-de-vie, 135 ᴴ, *les* 32 *veltes* bien demandées.

DE BAYONNE, *le* 18 *Février* 1764.

Prix courant de quelques marchandiſes.

Poivre, 25 ſ 3 d la ℔ ; canelle, 12 ᴴ la ℔ ; cacao des caraques, 31 ſ la ℔ ; dº de Maragnan, 16 ſ la ℔ ; caffé du Cap, 11 ſ la ℔.

Prix des grains & eaux-de-vie.

Froment le meilleur, 7 ᴴ ; dº inférieur, 6 ᴴ 16 ſ ; dº étranger, 6 ᴴ *la conque*, peſant 65 ℔ ; eaux-de-vie rendue à bord des Vaiſſeaux, 144 ᴴ les 32 *veltes*.

Il a péri un Navire de cette Ville, chargé de laine, l'équipage & une partie de la cargaiſon, ont été ſauvés.

Les Marins de S. Jean de Luz, ayant apperçu ſur leur côte une baleine & un cachalot, ont arponné l'un & l'autre, ils ont pris ce dernier, & l'ont conduit dans le Port ; on a perdu de vûe la baleine, le gros tems ſurvenu pendant l'attaque, fit abandonner les arpons, il eſt vraiſemblable que cette baleine mourra & ſera jettée ſur la côte.

Les Vaiſſeaux qui vont à la pêche de la morue, ſont en partie armés & prêts à ſortir de ce Port, il en eſt de même de ceux du Port de S. Jean de Luz.

D'AMSTERDAM, *le* 20 *Février* 1764.

Metaux & munitions.

Fer de Suéde, les 100 ℔, 6 ½ à ¾ fl. ; dº commun, 6 ¾ fl. ; dº d'Eſpagne, 7 à 7 ½ fl ; verges de Liege, 6 à 6 ¼ fl. ; poëles, 14 ½ à 15 fl. ; pots, 6 à 6 ¼ fl. ; fil de cardes, Nº. demi-un, 35, 31 à 28 ½ fl ; fil de fer Nº. o. demi-un *le mabis*, 42 37 à 35 ſ ; acier de Dantzic, 11 ½ à 12 ½ fl. le barril ; dº de Suéde, 8 ½ à 12 fl. ; cuivre de Suéde 50 a 52 fl. les 100 ℔ ; dº de Norvege, 64 fl. ; mitraille rouge, 54 ½ fl. ; dº jaune, 43 à 43 ½ fl. ; potin jaune, 40 à 40 ½ fl. ; dº gris, 34, 35 à 36 fl. ; cuivre en feuille, 65 fl. ; laiton noir plié, 63 à 65 fl. ; chaudrons, 59 à 61 fl. ; baſſins, 67 à 68 fl. ; etain d'Angleterre, 44 ½ à 45 fl. ; dº des Indes, 44 à 44 ½ fl. ; fer blanc, ſimple, 51 ½ fl. ; poudre à canon, 46 fl. ; dragée, 10 ¼ à 10 ⅜ fl. ; meche de 3 à 4 fils, 8 ¾ fl. ; boulet de canon, les 300 ℔ ; 11 ½ à 12 fl.

Peaux & cuirs à la livre.

Peaux de bœuf, de 26 à 28 ℔, 7 ſ 7 ½ à ¾ ſ ; dº de 22 à 24 ℔ 6 ½ à 7 ſ ; dº de vache, de 18 à 22 ℔ 5 ½, 6 à 6 ½ ſ. dº du breſil coupé, de 36 à 38 ℔, 8 ½ 8 ¾ à 9 ſ ; dº de 26 à 28 ℔, 6, 6 ¼ à 6 ½ ſ ; dº de 22 à 23 ℔, 5 ½ 5 ¾ à 6 ſ. dº de vache, 4 ¾, 5 à 5 ¼ ſ ; dº de S. Domingue, de 26 à 28 ℔ 5 ½ ½, ¾ ſ. dº de vache, 4 ¼ ½ ¾ à 5 ſ ; de la banque de Dantzic d'Eté, 4 ¼ à 4 ½ ſ ; dº. d'Automne, 4 à 4 ¼ ſ ; dº de Pologne d'Eté, 4 ¼ à ½ 1 ; peaux de bœuf ſalé de 65 à 70 ℔, 3, 3 ¼ à ⅜ ſ ; dº de vache, de 60 a 65 ℔ 2 ⅛ ⅝ ¾ ſ ; cuir maroquin, la ℔, 27 à 29 ſ ; cordouan du pays, 27 à 28 ſ.

CHANGE DE LONDRES
avec différentes Places de l'Europe, le 24 Février 1764.

Amſterdam, 2 uſances ½	36	7
D°. à vue	36	4 ½
Rotterdam 2 uſances ½	36	7
Hambourg 2 uſances ½	35	2
Paris	30	¼
D°. 2 uſances	30	
Bordeaux, 2 uſances	30	
Cadix	38	⅛
Madrid	38	⅛
Bilbao	37	⅝
Livourne	48	
Gênes	47	⅛
Veniſe	50	⅛
Liſbonne	5	5 ⅜
Porto	5	4 ⅜
Dublin	9	¼
Agio de la banque d'Holl.	3 ⅛	p °/°

Prix des Matieres d'or & d'argent, & de la Cochenille, à Londres le même jour.

Or en eſpéces	3 ℔	18 ſ	3 d
D°. en barres	3	18	3
Piéces de huit, appellées Grandes Pillares		5	2 ⅛
D°. petites		5	2 ⅛
Grandes Mexicaines		5	2 ⅛
D°. petites		5	2 ⅛
Argent en barres		5	3 ⅜
Cochenille la ℔	13 ſ	3	

PRIX DES FONDS PUBLICS EN ANGLETERRE, *le même jour.*

Actions de la Banque	116
De la Com. des Indes	159 à ½
Actions de la Mer du Sud.	94
Anc. Ann. de la M. du S.	
D°. Nouvelles	
D°. réduites à 3 p °/°	84 ⅝ à ¾
D°. conſolidées à 3 p. °/°.	84 ¼ à ⅜
De la C. des I. à 3 p °/°	
D°. de 1751, à 3 p °/°	
D°. de la B. 1756 à 3 ½ p. °/°.	
D°. 1758 a 3 ½ p °/°.	
D°. 1762 à 4 p °/°.	95 à ⅞
Bill. de la C. des I. prime.	3 à 4 ſ
De l'Ech. 1763.	6
Eſcompte	
De la Marine payable en Février.	
Eſcompte	
Annuités à longs term.	26 ⅛
Souſcriptions 1763.	94 ⅜ ⅝ à ½
De la Marine à 4 p °/°	92 ⅝ ⅜ à ¾ ½
D°. à 4 p. °/°. 1763.	92 ⅜ à ½

COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS *à Paris, le 3 Mars 1764.*

Changes.

Amſterdam	55	⅝
Londres	31	¾
Hambourg	180	½
Madrid	15	⅜
Cadix	15	1 6
Livourne	95	¼
Lyon, Roys ½ à ⅛		

Effets publics.

Actions des Fermes	1020
Colonies, 1759	14 p °/°
Amortiſſ.	
Lots de 3e. 8e. tir.	10 ½
2 ſ p ℔	
Emprunt, 50 millions	16
Annuités	443
Coupons	88
Epoques 3e 7, 4e. 85, Colonies 1758,	

Compagnie des Indes.

Actions	
Emprunt	424
Promeſſes.	

Quatrieme Loterie des Epoques.

5 à 6	
7 à 12	15

Contrats.

Bretagne	16
Cuirs à 3 pour °/°	
4 p °/°	

AVIS.

Il y a à Calais 2000 morues à vendre de la derniere pêche de Terre-Neuve. Elles viennent de l'échouement du Navire *le Benjamin*, de S. Malo. Ces morues ont été mouillées d'eau de mer pendant une marée, mais tout le ſel y eſt encore. On vendra au cent peſant de 185 ℔ poids de marc. On payera comptant ou en lettres de change ſur Paris à uſance.

Il faut s'adreſſer au ſieur Mareſchal, marchand drapier, a Calais.

A Paris, de l'Imp. de VALLEYRE *pere, rue S. Severin.*

GAZETTE DU COMMERCE.

ANNE'E 1764. Du Samedi 3 Mars.

DE MARSEILLE, *le* 15 *Février* 1764.

Lettre à l'Auteur de la Gazette du Commerce.

VOus devez, Monſieur, être ſurpris de mon ſilence, ſurtout après vous avoir annoncé par ma lettre inſérée dans votre Gazette, Prov. N°. 45. année 1763, que je continuerois à faire paſſer ſucceſſivement ſous vos yeux mes obſervations ſur nos différentes branches de Commerce dans la Méditéranée, branches de Commerce, qui, comme celui de la Sicile, ſont à mon avis, toutes ſuſceptibles d'amélioration.

Si j'ai differé de remplir cette eſpece d'engagement, ce n'eſt pas que mon zèle pour le progrès du Commerce national ſoit diminué, mais parce qu'étant toujours en garde contre moi-même & contre la prévention, j'ai cru qu'il étoit prudent d'attendre l'effet que mes premieres réflexions pourroient faire ſur mes Compatriotes. J'eſpérois que ſi j'étois tombé dans quelques erreurs, ils me les feroient connoître par votre Gazette : leur ſilence m'enhardit à continuer ma correſpondance avec vous.

Mon plan, Monſieur, étoit de traiter dans la premiere lettre que je vous écrirois, du Commerce de l'Italie ; de vous faire voir combien eſt médiocre celui que nous y faiſons rélativement à celui des étrangers, ſurtout dans les articles de la draperie, de la mercerie, de la clincaillerie & des ſalaiſons ; articles que nous pourrions, avec un peu plus de ſoin, fournir auſſi bien que toute autre Nation. Vous y auriez vû des Vaiſſeaux étrangers occupés en très-grand nombre à voiturer dans preſque tous nos Ports des huiles & d'autres denrées que nous achetons au comptant, & dont nous faiſons encore paſſer dans des mains étrangeres juſqu'aux frais de tranſport. Il y a annuellement plus de vingt Vaiſſeaux Danois & Hollandois qui chargent à Port-Maurice & dans la riviere de Gênes des huiles pour Marſeille & pour le Havre.

Je me propoſois en ſecond lieu de dire un mot du Commerce que nous faiſons en Eſpagne, & qui nous eſt moins déſavantageux, parce que ſi quelques unes de nos Provinces (*a*) ſont obligées d'acheter & de payer comptant les matieres premieres néceſſaires à leurs fabriques, il en eſt d'autres qui, par le moyen de leurs toileries & de leurs dentelles, font refluer chez elles avec uſure l'argent des autres.

Notre Commerce en Barbarie, devoit être le troiſiéme objet de mes obſervations. Je vous l'aurois fait enviſager ſous deux points de vûe ; ſous la direction de la Compagnie d'Afrique, & ſous celle des particuliers.

Vous auriez vu d'abord la Compagnie retirer annuellement, à grands, frais de ſes conceſſions, au riſque de mille évenemens, mille à douze cens balles de laine coſtantine, beaucoup de bled commun, quelques cuirs, de la cire & du corail, & n'envoyer en échange de tous ces articles, que des eſpéces. Je vous aurois fait obſerver en ſecond lieu, que celui des particuliers n'eſt pas moins déſavantageux à la Nation. Vous auriez vû

(*a*) Marſeille, par exemple, tire la ſoude pour le ſavon ; & le Languedoc, la laine pour les draps fins.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

que ces particuliers ſont de deux eſpéces, les uns ſont nos Concitoyens qui s'efforcent d'échanger le plus qu'ils peuvent, les articles dont ils ſe chargent contre ceux de notre crû, & leur zèle aſſurément mériteroit d'être ſecondé. Les autres ſont des Etrangers qui fourniſſent le Royaume de Maroc (*a*) des articles de marine de toute eſpéce, & qui en retirent en échange des laines, des cires & des cuirs qu'ils envoyent chez nous ſur leurs propres Bâtimens pour les y vendre ; de façon qu'ils réaliſent par nos mains leurs productions. Je vous aurois fait obſerver encore que ces laines, dont la conſommation chez nous eſt très-conſidérable, ſervent pour la draperie groſſiere en Languedoc, & pour l'habillement des Troupes.

Enfin, j'aurois fini ma courſe en parcourant toutes les échelles du Levant, & en mettant ſous vos yeux les moyens qu'il y auroit à employer pour étendre & perfectionner le Commerce.

Tel étoit, Monſieur, le plan que je m'étois propoſé. J'en ſuſpens l'exécution, parce que vos dernières Gazettes m'ont fourni des idées nouvelles que j'ai cru devoir vous communiquer avant que de traiter de tous ces objets.

Je vois partout une émulation prodigieuſe pour étendre le Commerce ; chaque Nation fait à l'envi des efforts ſinguliers. J'obſerve, ſur tout chez nos voiſins, qu'en même-tems qu'ils cherchent à s'aſſurer la préférence dans la vente de leurs productions, ils s'étudient d'un autre côté à faire naître chez eux celles qui leur manquent. (*b*) De ſorte qu'il eſt moralement ſûr que la premiére qui ſe relâchera, ſoit en perdant de vûe ſes principes, ſoit en négligeant quelques branches de ſon induſtrie, ſera préciſément celle aux dépens de qui les autres parviendront à leur but.

Vous avez vû, Monſieur, par ce qui nous eſt arrivé en Sicile, Prov. N°. 45. année 1763, combien les Etrangers ſont attentifs à profiter de nos fautes. Nous nous y ſerions ſoutenus dans la vente de nos draperies, ſi, dès les premiers efforts que nos voiſins firent pour nous ſupplanter, nous les euſſions ſuivis pas à pas, & ſi nous euſſions réglé nos démarches ſur les leurs.

Avec quels tranſports de joie j'ai obſervé par la lecture de vos Gazettes, les progrès que l'eſprit patriotiſme fait parmi nous ! Il eſt à deſirer plus que jamais qu'il devienne l'eſprit général de la Nation, & de tous les individus qui la compoſent. Que ne devons-nous pas eſpérer de l'Aſſociation patriotique qui ſe forme en France ! Les prix & les encouragemens qui vont être offerts, ranimeront nos efforts, vivifieront toutes les parties qui ſont dans l'engourdiſſement, préviendront la décadence de nos Manufactures, & donneront plus d'élaſticité à notre génie naturellement fécond.

Le ſujet du Prix que la Société d'Agriculture de Paris vient de choiſir, & que la généroſité de quelques-uns de nos Concitoyens l'a miſe en état de propoſer, me paroît digne des Membres qui la compoſent, & des vûes ſages qui les dirigent. Effectivement ſi, comme le dit l'Ami des hommes, l'Agriculture eſt la racine de l'arbre dont la population eſt le tronc, & les Arts & le Commerce, les branches ; & ſi l'Agriculture ne peut prendre une certaine vigueur qu'en proportion des engrais qu'on ne peut ſe procurer que par les beſtiaux, il s'enſuit qu'on ne ſçauroit trop chercher à conſerver ceux-ci. Qu'il me ſoit permis de hazarder ſur cet objet, quelques réflexions.

J'obſerve que les maladies épidémiques, qui nous enlevent tant de bêtes à corne, regnent moins dans la Hollande, que partout ailleurs. Ne ſeroit-ce pas, Monſieur, en partie parce que le bétail qu'on y engraiſſe n'y naît point ? Si cette conjecture pouvoît ſe vérifier, ne trouveroit-on pas un moyen bien ſimple pour arrêter ces maladies, & même pour les prévenir, en faiſant paſſer ces animaux dans d'autres Provinces à chaque ſaiſon ? Ne pourroit-pas encore parvenir au même objet, en renouvellant nos eſpéces ? Que riſqueroit-on d'en faire l'eſſai, de donner même des encouragemens ſéduiſans à ceux qui, par

---

(*a*) La Compagnie Danoiſe, fournit aux Maroquins, non-ſeulement toute ſorte d'agrès & de matiéres propres à la conſtruction, mais même des Vaiſſeaux conſtruits. Cette même Compagnie fait paſſer ſes fonds à Marſeille, de la maniére qu'on l'indique dans cette Lettre.

(*b*) Nous voyons que la Société patriotique d'Angleterre n'apprend pas plutôt qu'il a paru chez nous quelque nouvelle production, qu'elle propoſe ſur le champ un Prix pour la faire imiter.

exemple, tireroient de la Barbarie & de l'Eſpagne des eſpéces propres à ces pays, & qui dans un certain tems déterminé en auroient procuré une certaine multiplication, & qui, par leurs recherches auroient des pâturages propres à faire conſerver à ces animaux la qualité de leurs laines ? Il n'en pourroit réſulter aucun mal, & nous en pourrions tirer des avantages immenſes, ſi cette opération réuſſiſſoit. 1°. Nous préviendrions ces maladies épidémiques. 2°. Nous nous procurerions des matières premières, pour leſquelles nous faiſons ſortir annuellement du Royaume des ſommes prodigieuſes d'argent ; ce qui rend notre façon de commercer ſi déſavantageuſe dans de certains endroits.

Je ſuis, &c.

Nous commencions à craindre que cet habile Négociant ne nous eut totalement oublié. Cette Lettre nous fait eſpérer qu'il reprendra le plan qu'il nous avoit annoncé.

Ses premières Lettres ont fait plaiſir à nos Lecteurs, & ont fait deſirer qu'il continuât ſes obſervations ſur notre Commerce de la Méditerranée. Les vûes qu'il propoſe en terminant celle-ci, pourroient être appuyées de quelques faits. Nous ſçavons par exemple que M. l'Ambaſſadeur de Malte a une Commanderie dans le Brabant, appellée Vaillampont, d'une étendue conſidérable. Elle eſt exploitée par pluſieurs Fermiers. Un d'entre-eux auſſi bon agricole que curieux de faire des eſſais, ayant obſervé que les vaches qu'il nourriſſoit dans ſes pâturages, rendoient, comme celles de la Province, quatre à cinq pintes de lait plus que n'en rendent celles de Paris ; mais qu'en même-tems elles en donnoient quatre à cinq pintes de moins que celles de Hollande, projetta de faire venir chez lui de ces dernières. Du projet il paſſa à l'exécution. Elle lui réuſſit admirablement bien pendant trois années conſécutives, après lequel tems ces vaches ne donnerent plus que la même quantité de lait des vaches du pays. Le Fermier n'a pas été plus loin. Il eſt vraiſemblable que ce qui eſt arrivé par rapport à l'augmentation du lait de ces vaches, arriveroit auſſi par rapport à la laine des moutons que nous tirerions d'Eſpagne & de Barbarie, que cette laine ſe ſoutiendroit pendant quelques années dans ſon premier état, & qu'en renouvellant ces moutons, ou en les faiſant paſſer d'une Province à l'autre, nous pourrions réuſſir à en perpétuer l'eſpéce dans ſa qualité.

DE PARIS, *le 22 Février 1764.*

Lettre à l'Auteur de la Gazette du Commerce.

Je réponds, Monſieur, à une Lettre inſérée dans votre Gazette du Commerce, N°. 6. 21 Janvier 1764, dans laquelle ſont très-clairement déduits & même démontrés, les avantages que produiroit à la France, la libre exportation de ſes grains à l'Etranger. L'Auteur, en bon Patriote & en homme éclairé, invite les Citoyens à donner leurs idées ſur une queſtion auſſi importante, il permet même qu'on combatte ſon opinion, qu'on renverſe ſon ſiſtême, qu'on lui oppoſe des raiſons, & c'eſt ce que je n'ai garde d'entreprendre, puiſque je déclare ici que j'admets, & ſuis prêt à ſigner ſes principes & toutes les conſéquences qu'il en tire. Je ſuis donc convaincu comme lui. 1°. *Que la libre exportation des grains dans l'intérieur du Royaume eſt de droit naturel, qu'il eſt étonnant qu'on ne l'ait pas ſenti plutôt.* 2°. *Que l'exportation des grains à l'Etranger, ſera une ſource inépuiſable de richeſſe & de force pour la France.* J'ajoute même qu'il n'eſt perſonne qui révoque en doute de pareilles vérités, & qu'il n'eſt aucune objection à leur oppoſer ; mais ces vérités ſenties, démontrées, reconnues, tout eſt-il dit ? Faut-il lever tout-à-l'heure toutes les écluſes, procurer un écoulement libre & ſubit à nos grains ? N'y a-t-il aucun ménagement, aucune précaution à prendre ? Voilà pourtant la queſtion ſur laquelle perſonne ne s'exerce. Tout le monde appuye, développe & renchérit ſur la démonſtration des principes ; peu de gens nous apprennent à employer ces mêmes principes ; peu de gens applaniſſent, ou vont au-devant des difficultés qui peuvent ſe trouver dans la libre exportation des grains. Je crois cependant qu'il y en a, & je vais propoſer des doutes a cet égard. Je deſire de tout mon cœur, que l'Auteur de la Lettre déja citée, les trouve faciles a reſourdre, & veuille bien s'en donner la peine. Cela peut donner na

ſance à des diſſertations dignes, Monſieur, d'être inſérées dans votre Gazette.

1°. Tout nouvel établiſſement, quoiqu'utile & avantageux, tout changement dans les uſages accrédités & dans la pratique d'une Nation, a néceſſairement à luter contre les préjugés, l'habitude, la mauvaiſe foi & une certaine timidité qui doit accompagner les pas chancelans de cette Nation, dans une carrière qu'elle ne connoît pas. Les abus mêmes, avec leſquelles nous ſommes nés, ſont chéris des ſots & maintenus, pullulés par les méchans.

2°. Le caractère d'une Nation, doit être préliminairement conſulté dans tout ce qu'on a à exiger d'elle, même pour ſon propre avantage.

3°. C'eſt à de timides eſſays, à nombre de fautes préliminaires, à une longue poſſeſſion, que les Anglois doivent les avantages réſultans du libre tranſport de leurs grains dans tous les marchés de l'Europe. Adopter le même ſiſtême, l'emmener de loin, & petit à petit, c'eſt prudence. Mais ambitionner de le porter tout d'un coup en France au point de perfection, où nous le trouverons établi en Angleterre, c'eſt peut-être témérité. D'après l'exemple des Anglois, nous pourrons éviter de tomber dans les mêmes fautes qu'eux, mais nous en ferons d'autres perſonnelles & relatives à notre génie, à notre conſtitution: 50 à 60 ans d'avance, en fait de Police, de Commerce & d'Adminiſtration, font une prépondérance en faveur de celui qui jouit, très-nuiſible à celui qui veut par imitation partager le bénéfice.

4°. Le Commerce en général, ne ſçauroit être libre dans une partie, & gêné dans l'autre. La liberté ne s'iſole, ne ſe reſtraint point à un ſeul objet; elle regne ſur tous, ou ſur aucun; pourra-t-elle exiſter dans le Commerce des grains, à côté de la gêne, dans celui des autres denrées, & au milieu des entraves & des formalités qui deſſechent les diverſes branches de notre Commerce. Tout ſe tient dans l'Adminiſtration d'un Etat, il faut donc que tout y marche du même pas, qu'il n'y ait qu'un même eſprit, que les principes ſoient généraux, & qu'avant d'établir une nouvelle forme, on ait tellement renverſé l'ancienne, qu'il n'en ſubſiſte rien, ni traces, ni agens.

5°. En Angleterre, la Nation entière veille à l'Adminiſtration & à la Police des grains. Chaque particulier eſt éclairé ſur ſes propres intérêts, les indentifie à l'intérêt général, & a droit de les reclamer collectivement contre la ſurpriſe, l'ignorance & les faux rapports. Il y a des loix fondamentales à l'aide deſquelles on élague les difficultés, bien loin de permettre que les difficultés étouffent les loix: un mal connu eſt auſſitôt corrigé ſans délai, ſans oppoſition, l'immutabilité des principes & des ſiſtêmes y eſt maintenue; il n'y eſt pas continuellement néceſſaire, pour opérer le bien public, d'un concours de volontés indépendantes, & en oppoſition les unes aux autres; biens & maux politiques, rien n'y eſt perſonnel aux Membres, tout appartient à la Société en général.

6°. A-t-on en France des tableaux fideles de la quantité de terres labourables & deſtinées à porter du bled, de la maſſe de leurs productions année commune, de celles que les ſemences employent, du nombre des bouches à nourrir, & en un mot, de ce qu'exige la conſommation générale? S'il eſt vrai que nos récoltes, une année dans l'autre, ne rapportent que pour dix-huit mois de ſubſiſtance à quinze millions d'individus, ſi les ſemences conſomment la valeur de trois mois, nous n'avons à faire ſortir par an que le ſuperflu, d'environ trois mois de nourriture.

7°. Le pain eſt de première néceſſité en France, plus particuliérement qu'en Angleterre, parce qu'un même nombre de François en conſomme journellement trois fois plus qu'un même nombre d'Anglois. Le beſoin en eſt donc plus grand chez nous que chez eux, la privation de fait ou de ſuppoſition en ſeroit plus affreuſe, & les moyens de remédier à cette même diſette, plus longs & plus chers. Il eſt impoſſible que l'exportation des grains n'en renchériſſe le prix, ce ſera même un des avantages du projet; mais cet avantage ſera d'abord plus particuliérement & plus directement pour le propriétaire des terres, que pour le manœuvre & le journalier, qui ne hauſſera ſa main d'œuvre que petit à petit, en raiſon du plus d'occupa-

tion qu'il trouvera', & de l'augmentation de la masse de l'argent que le Commerce attirera dans le Royaume. Mais ces deux heureux effets seront postérieurs à l'augmentation subite du prix des grains, dès la première année de leur exportation. Or c'est ici où il faut un peu calculer le caractère de notre Nation; elle est vive, pétulente, peu refléchie, aisée à allarmer; que le pain renchérisse, & que les Marchands de bled ayent des magazins pleins & tout prêts à se vuider pour l'Etranger, qu'une seule voix s'éleve indiscrettement, & crie, *nous allons être affamés, tous nos bleds sortent, on travaille à nous ôter la subsistance*, qui est-ce qui me répondra que ce premier instant de la terreur publique n'armera pas le peuple, & ne le portera pas à aller follement mettre le feu aux magazins déjà remplis? Concluons.

CONCLUSION.

J'ai dit que la sortie de nos grains est avantageuse, de droit naturel & nécessaire, qu'elle étoit la source de la puissance & des richesses d'une Nation Agricole. Je le dis encore; & j'ajoute, sans croire cesser d'être d'accord avec moi-même, qu'il y a des inconvéniens à prévenir, des tempéramens à garder, des mésures préliminaires & préparatoires à prendre; par exemple, je pense qu'il faut, avant tout, commencer par remettre de l'argent dans les Provinces, & des moyens parmi les Laboureurs. Je gémis de voir tout l'argent se concentrer à Paris, y attirer les hommes & dévaster les campagnes. De dix-sept cens millions d'argent monnoyé qu'on peut compter en France, il y en a au moins 1200 à Paris, il en reste cinq circulans dans les Provinces à partager entre le Commerce & l'Agriculture; cela peut-il leur être suffisant, la proportion y est-elle? Une juste répartition d'hommes, d'argent, de travail & d'industrie dans un Etat, fait sa force & son activité, puisque c'est le sang politique qui doit circuler également & conserver l'équilibre dans toutes les humeurs & les parties: un bouffoufflement au contraire, un dépôt d'argent dans un Royaume, dans un canton, dans une Ville, ou chez un particulier, déssèche, mine, oblitére tous les lieux, tous les êtres voisins. Mais quels sont les moyens de faire réfluer l'argent de Paris dans les Provinces? Ils sont très-simples, tout le monde les pense; je le dis: il est abusif que le produit des plus grandes Terres, celui des Evêchés & Abbayes, les appointemens ou gages quelconques, le produit de certaines caisses fiscales, tous les fonds levés pour les chemins du Royaume, & ces sommes immenses destinées à l'usure, ou consignées pour l'achât de cette foule de charges & offices continuellement en mouvance, il est contre la saine politique, dis-je, que cette énorme masse d'argent s'apporte à Paris, & s'y fixe. Si les grands Terriers, les Evêques, les Abbés, les Receveurs généraux, &c., se tenoient chacun à leur poste, à leur détail, il en résulteroit d'abord du bon ordre, de l'édification, moins de cabales, d'intrigues, de manéges, de confusion, des mœurs, des connoissances, beaucoup plus de Citoyens, de bons maris, de bons peres, de bons maîtres, de fideles sujets: en un mot, & c'est ce dont il s'agit plus particuliérement ici, il en résulteroit de l'aisance pour nos pauvres Provinces, du travail pour le peuple, des secours pour les vassaux malades ou indigens, du fumier pour les champs, & les recoltes doubleroient en raison de l'augmentation des bras & de l'argent. L'effet d'une aisance, ainsi occasionnée dans nos campagnes par les retours des deniers & du travail qui en est inséparable, seroit prompt, doux, naturel & général; celui que l'Auteur de la Lettre attend de la premiere vente de nos grains à l'Etranger, n'a pas, je crois, les mêmes caractères & a beaucoup plus d'inconvéniens.

2°. Qu'on nous donne du tems pour nous familiariser un peu avec la libre circulation de nos grains dans l'intérieur du Royaume. Nos organes sont encore affessés, abrutis par l'ancienne gêne & le découragement. Lisez la Lettre écrite de Paris à l'Auteur de la Gazette, N°. 4. Janvier 1764. *Sur l'impossibilité actuelle & absolument morale, d'attirer des bleds de Champagne & de Lorraine en Provence*, (*) *&c.* Les plus saines nourritures surchargent toujours un estomac convalescent, notre vûe affoiblie soutient à peine la plus douce lumière. Allons pas à pas. Que le Laboureur & le Marchand

(*) L'ordinaire précédent, prouve que ceci porte à faux.

apprennent à connoître la dépendance où ils doivent être l'un de l'autre, qu'ils s'éxercent reſpectivement dans la ſpéculation du Commerce des grains de Province à Province, c'eſt-à-dire, ſur les moyens d'enmagaziner, de garder & de tranſporter les bleds par le plus court chemin, à moins de frais poſſibles; que les voitures & les canaux de communication s'établiſſent d'abord bien du centre aux extrémités; que le peuple s'accoutume à l'idée ſi effrayante & ſi ſouvent rejettée des magazins de bled; que quelque-tems de poſſeſſion nous guériſſe de la méfiance attachée à l'inſtabilité de nos Réglemens.

3°. Les capitaux & l'activité rendus à la terre, la circulation des grains bien établie de Province à Province dans l'intérieur du Royaume, le reſſort de ſpéculation rendu à nos Marchands, à nos Laboureurs par le libre Commerce intérieur, la maſſe des ſémences, & par conſéquent, des récoltes petit à petit augmentée, commençons alors par interdire toute entrée chez nous aux grains, aux farines étrangères, & ouvrons aux nôtres quelques uns de nos Ports les plus à portée des peuples que nous voulons nourrir, ſoit qu'ils ayent réellement beſoin, ſoit que par le meilleur marché, nous voulions porter coup à leur Agriculture ou à celle de leurs Fourniſſeurs.

4°. Le grand point eſt de diviſer les opérations, & de mettre entre chacune d'elles, aſſez d'intervalle, pour pouvoir en bien connoître tous les effets, les inconvéniens & les remédes; ce qui exige de la part du Gouvernement la plus grande ſuite, la plus conſtante attention. Car, à moins d'une correſpondance fidelle, d'une grande application, Paris ne peut guéres être inſtruit des maux qui ravagent les Provinces, que quand il n'eſt plus tems d'y remédier, & ſi par malheur, il venoit à ſe tromper ſur les effets de la libre exportation de nos grains, & à lui attribuer le déſordre ou la diſette qui pouroit l'accompagner, cette reſſource inépuiſable pour la France, deviendroit en horreur à tout bon François, ſeroit banie pour jamais, & nous rentrerions dans l'eſclavage & la barbarie de nos préjugés.

5°. Il ne faut pas tellement s'en fier à l'augmentation du prix du bled, au-deſſus ou au niveau du taux fixé, pour croire que cette augmentation nous avertira exactement, à point nommé, de l'inſtant où il faudra arrêter la ſortie de nos grains, ou plutôt en attirer d'étrangers. Le François occupé du ſeul moment préſent, s'affecte peu de l'avenir; avide de jouir, s'il trouve à ſe défaire de toute ſa récolte, il le fera ſans réſerve, ſans réflexion, & la diſette ſera déjà dans le Royaume, que le prix du bled l'indiquera à peine. Le beſoin en bled des peuples de l'Europe alternativement manquants de cette denrée, peut ſe calculer, il l'a même été, & la quantité n'en eſt pas énorme. Or, plus l'excédent de nos conſommations de cette denrée approchera de la ſomme deſdits beſoins de nos voiſins, moins en y ſatisfaiſant, (cauſe, but & effet unique de l'exportation de nos grains) moins, dis-je, aurons nous à craindre pour nous-mêmes une diſette occaſionnée par leur ſortie; puiſque la demande n'en ſera guéres plus forte que notre ſuperflu; & que l'on peut ſe procurer en France, année commune, de quoi fournir à la ſubſiſtance de 24 millions d'hommes au moins, pour deux ans, c'eſt-à-dire plus du double de ce que nous recueillons aujourd'hui; c'eſt ce qui fait que j'inſiſte ſur l'aiſance du Laboureur, ſur l'augmentation des capitaux, des bras, des charues, des défrichemens & ſur l'interdiction des grains & farines étrangères, pour opération préliminaire au tranſport de nos grains chez l'Etranger. Pour éviter la ſurabondance, l'engorgement, & dès-lors l'aviliſſement de nos grains accrus par l'augmentation de l'Agriculture, des ſemences & des récoltes, (fruits de l'aiſance du Laboureur,) je propoſe d'ouvrir à meſure, & la balance à la main, des débouchés proportionnés à l'excédent de notre conſommation.

J'ai l'honneur d'être, &c.

Lorſque nous avons donné au Public, les Piéces qui nous ont été adreſſées en faveur de la libre exportation des grains, nous nous ſommes engagés à donner auſſi ce qui nous ſeroit adreſſé pour combattre, ou pour modifier ce ſiſtême. Nous devons, dans une queſtion auſſi importante pour la Nation, rapporter avec impartialité, les moyens pour & contre, & nous garder de vouloir prononcer. La Lettre

que l'on vient de lire, prouve que ſon Auteur eſt perſuadé en général des avantages de l'exportation des grains, mais qu'il craint des inconvéniens, ſi on adoptoit ce ſiſtême ſans précaution, & ſans tempéramens. Les motifs de ſes craintes, expoſés avec chaleur, décelent l'homme qui réflechit, qui ſçait remonter aux principes des choſes, & en tirer des conſéquences. Les moyens qu'il propoſe pour diſſiper toute inquiétude, ne peuvent venir qu'à un bon eſprit & à un bon Citoyen. Si l'Auteur de la Lettre, dont il admet les principes, en voulant qu'on en ſuſpende l'exécution, nous fait parvenir une réponſe, nous aurons ſoin de la faire connoître à nos Lecteurs.

DE PARIS, *le 27 Février* 1764.

Les Syndics des créanciers de la ci-devant Société ſe diſant de Jeſus, donnent avis au Public qu'en vertu des Lettres-Patentes du Roi du 3 Juin 1763, ils viennent d'envoyer à S. Domingue, à la Martinique & à Cayenne des perſonnes fondées de leur Procuration pour procéder à la vente des biens, meubles & immeubles que ces Lettres-Patentes leur attribuent. On donnera dans des Gazettes ſuivantes des états de ces biens, afin que les Négocians, Colons ou Propriétaires de biens dans ces Colonies puiſſent juger des effets qui leur conviendront. On rendra compte auſſi des ventes qui ſeront faites, & des ſommes qu'elles auront produites, afin que les Négocians, & les Créanciers puiſſent être informés par cette voie de ce qui les intéreſſe.

Réſumé des principaux articles d'Exportation & d'Importation, enregiſtrés à la Douane de Londres, du 7 au 14 Février 1764.

Exporté; 3 mille 750 quarters de froment pour l'Eſpagne & la Méditerranée; 511 mille 898 ℔ de tabac pour la France, l'Allemagne & l'Eſpagne; 3739 ℔ en poudre, pour la Méditerranée; 3 mille 908 quintaux de ſucre, pour diverſes Places; 1989 onces de vaiſſelle d'argent pour la Hollande & la Jamaïque; 15 mille galons d'eau-de vie Angloiſe, pour l'Amérique; 260 tonnes de bois de campêche, pour la Hollande; 8 mille 276 ℔ de piment; 428 peaux de caſtor, pour la France; pour 75 mille ℔ ſterlings de différentes marchandiſes, pour les Indes orientales, par la Compagnie unie.

Importé; 1 million 17 mille 105 verges de toile d'Irlande; 31 mille 57 ℔ de cochenille de Cadix; 63 mille 502 ℔ d'indigo, 19 mille 600 de piment, 380 mille 500 de tabac de la Virginie & de Maryland; 10 mille 130 quintaux de ſucre, 300 de riz, 4 mille 473 galons d'eau-de-vie de France; 6 mille 553 peaux de caſtor, 4 mille 540 de martre, 3310 de lapin; 2 mille 286 de daim, 1376 de loutre, & autres pelleteries de Quebec.

PRIX DES GRAINS *vendus dans la Halle de Paris, le Mercredi 29 Février* 1764.

	℔	ſ	d		℔	ſ
Froment, *le ſeptier*, peſant 240 ℔ . .	13	10		-		
Pluſieurs ont vendu,	10			à	12	10
Seigle, ...	5	15		à	6	5
Orge, ...	5	10		à	6	
Avoine	13	5		à	16	
Lentilles, ...	16			à	40	
Pois blancs, ...	18			à	20	
Haricots, ...	14			à	26	
Ronds	16			à	17	
Pois gris	11	10		à	12	10
Pois verds, ...	11			à	40	
Feverolles	9			à	10	
Veſce	8	10		à	12	
Féves ſuiſſes . . .	17			à	22	
Navette	30					
Chenevis	12	10		à	13	
Sarraſin	6	10		à	7	
Millet	18			à	20	
Senevé						
Lin, ...						
Sainfoin						
Farine blutée, *le boiſſeau*, ...	22	ſ		à		28
Rémoulage	11	ſ	9	à		30

PRIX DES GRAINS *vendus en ſacs ſur le Port de la Grêve, du 27 Février au 29.*

Froment, *le ſeptier*,	15 ℔				
Pluſieurs ont vendu	13	15	à	14 ℔	10
Orge.	6	5	à	7	5
Veſce					
Avoine en ſacs. . .	15				
Avoine en *banne*,	13		à	13	10
Farine blutée, . . .	22		à		30 ſ

CHANGE DE LONDRES
avec différentes Places de l'Europe, le 21 Février 1764.

Amſterdam, 2 uſances ½	36	6 à 7
D°. a vue	36	4
Rotterdam 2 uſances ½	36	7
Hambourg 2 uſances ½	35	1
Paris	30	⅝
D°. 2 uſances	30	⅛
Bordeaux, 2 uſances	30	
Cadix	38	¼
Madrid	38	⅜
Bilbao	37	⅜
Livourne	48	⅛
Gênes	47	¼
Veniſe	50	¼
Lisbonne	5 5	⅜
Porto	5 4	⅝
Dublin	9	
Agio de la banque d'Holl.	3 ⅛ p °	

Prix des Matieres d'or & d'argent, & de la Cochenille, à Londres le même jour.

Or en eſpéces	3 ℔ 18 ſ	3 d
D°. en barres	3 18	3
Piéces de huit, appellées Grandes Pillares	5	2 ⅛
D°. petites	5	2 ⅛
Grandes Mexicaines	5	2 ⅛
D°. petites	5	2 ⅛
Argent en barres	5	3 ½
Cochenille la ℔	13 ſ 3	

PRIX DES FONDS PUBLICS EN ANGLETERRE, *le même jour.*

Actions de la Banque	114 ¼ à ½
De la Com. des Indes	158
Actions de la Mer du Sud.	94
Anc. Ann. de la M. du S.	84 ½
D°. Nouvelles	83 ½
D°. réduites à 3 p °	84 ⅜ à ⅝
D°. conſolidées à 3 p. °	84 ¼
De la C. des I. à 3 p °	82 ⅝
D° de 1751, à 3 p °	82 ¼
D°. de la B. 1756 à 3½ p. °	86 ¼ à 87
D°. 1758 a 3 ½ p °	88 ¼
D°. 1762 à 4 p °	94 ⅞ à 95
Bill. de la C. des I. prime.	4
De l'Ech. 1763. Eſcompte	7
De la Marine payable en Février. Eſcompte	10 ¼
Annuités à longs term.	26 ⅛
Souſcriptions 1763.	94 ⅛
De la Marine à 4 p °	92 ⅜ à ⅝
D°. à 4 p. °. 1763	92 ⅛ à ⅜

COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS
à Paris, le 29 Février 1764.

Changes.

Amſterdam	55 ⅜ à ½
Londres	31 ⅛
Hambourg	180 ¼
Madrid	15 3
Cadix	15 2
Livourne	96
Lyon, Roys ½	

Effets publics.

Actions des Fermes	1020
Colonies, 1759	14 p °
Amortiſſ.	
3e Loterie	745
2 ſ p ℔	
Emprunt, 50 millions	16
Annuités	442
Coupons	8 8
Epoques 3e 7, 4e. 8 5,	9 7 ½
Colonies 1758, 3 p °	

Compagnie des Indes.

Actions	780
Emprunt.	
Promeſſes.	12 ½

Quatrieme Loterie des Epoques.

5 à 6	
10 à 12	14 ½

Contrats.

Bretagne	17
Cuirs à 3 pour °	52 Juill. récep.
4 p °	17

Etiage de la riviére de Seine.

La riviére étoit le 23 Février 1764 à 7 pieds 3 pouces; le 24 à 7; le 25 à 6..8; le 26 à 6..6; le 27 à 6..2; le 28 à 6; le 29 à 5..9; & le premier Mars à 5..6, au-deſſus des plus baſſes eaux.

Prix du foin & de la paille, à Paris le 21 Février 1764.

Le foin s'eſt vendu à la porte S. Michel, 35 à 40 ℔ le cent. La paille a été vendue à la porte S. Martin, 12 à 15, le cent.

A Paris, de l'Imp. de VALLEYRE pere, rue S. Severin.